

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
12 DÉCEMBRE 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 12 décembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Suivi des demandes antérieures, questions et nouvelles demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2023
- 1.8. Adoption du règlement 2023-011 sur les taxes et compensations 2024
- 1.9. Programme d'aide à la voirie locale- volet projets particuliers d'amélioration-enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux- dossier #00032404-1-80037 (7) – 20220511-008
- 1.10. Programme d'aide à la voirie locale- volet projets particuliers d'amélioration-enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux- dossier TZQ48766 - 80037 (7) – 20230519-003
- 1.11. Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - dossier PPG82492 - 80037 (7) – 20230519-003
- 1.12. Nomination d'un maire suppléant
- 1.13. Signatures des effets bancaires relatifs à l'administration
- 1.14. Partenariat avec Habitation de l'Outaouais Métropolitain pour la construction de logements subventionnés et abordables à Papineauville

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de novembre 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 novembre 2023
- 2.3. Radiation des mauvaises créances 2023
- 2.4. FQM Assurances : renouvellement de l'assurance au 1^{er} janvier 2024
- 2.5. Dépôt à neige : autorisation de paiement des factures 28320 et 28353, acceptation provisoire des travaux et libération partielle de la retenue de sécurité (5%)
- 2.6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 280 000 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2023
- 2.7. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 2.8. Don à CENTRAIDE
- 2.9. Remplacement du serveur informatique : autorisation de dépense

3. Ressources humaines

- 3.1. Promotion de Natacha Tremblay au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
- 3.2. Ajustement des conditions de travail de l'employé 01-0058
- 3.3. Autorisation à la direction générale de rembourser les banques de congé maladie des cols blancs et cols bleus en date du 15 décembre 2023
- 3.4. Modification des manuels d'emploi pour les cadres, professionnels, cols blancs et cols bleus : acceptation des taux de majoration des échelles salariales pour l'année 2024 et taux de participation au régime de retraite simplifié et à l'assurance collective

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Transport et analyse des échantillons d'eau : acceptation d'une proposition
- 4.2. Modification aux contrats de déneigement
- 4.3. Autorisation d'achat d'asphalte froide
- 4.4. Remplacement des systèmes de chauffage à la station de pompage

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Mandat à la Cour Supérieure pour dossier infraction
- 6.3. Appui à la demande 418228 de la Commission de protection du territoire agricole pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 997 879
- 6.4. Demande de PIIA 2023-0017 pour la rénovation extérieure du bâtiment commercial au 181 rue Papineau
- 6.5. Demande de PIIA 2023-0018 affichage de la bannière Wendy's à la halte routière du 1950-1952-1954 côte des Cascades

7. Environnement

- 7.1. Contribution 2024-2025 pour le projet « une communauté engagée pour la qualité de l'eau et la biodiversité des ruisseaux Lavoie, Hébert et Dicaire (CEBR)

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Grand Tour cycliste 2024 : installation d'un village à Papineauville
- 8.2. Entretien des pistes de ski de fond : acceptation d'une proposition
- 8.3. Festival du film de l'Outaouais 2024
- 8.4. Club athlétique de la Petite-Nation : utilisation du centre communautaire
- 8.5. Casiers de prêts de matériel dans les parcs : projet pilote
- 8.6. Motion de félicitations : bingo de Noël des fermières
- 8.7. Motion de félicitations : Noël des enfants
- 8.8. Motion de remerciement IMMO Locations

9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Motion de félicitations ainées d'exception : mesdames Nicole Aubry et Rollande Corbeil
- 9.3. Questions sur la présente séance
- 9.4. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame Béatrice Cardin, conseillère siège no 5

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil forme quorum et siège sous la présidence du maire Paul-André David

1.3 2023-12-487 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 5 personnes.

1.4 SUIVI DES DEMANDES ANTÉRIEURES, QUESTIONS ET NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC

La période de question débute à 19h09 et se termine à 19h10. Aucune question ou nouvelle demande du public.

1.5 2023-12-488 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2023-12-489 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêt au point 8.2.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2023-12-490 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2023-12-491 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-011 SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS 2024

Il est proposé par madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le règlement 2023-011 sur les taxes et compensations 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2023-12-492 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION- ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX- DOSSIER 00032404-1-80037 (7) – 20220511-008

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 18 004,35\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2023-12-493 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION- ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX- DOSSIER TZQ48766 - 80037 (7) – 20230519-003

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

- ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 9 772,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2023-12-494 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - DOSSIER PPG82492 - 80037 (7) – 20230519-003

- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;
- ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;
- ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;
- ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
- ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
- ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 26 082,08 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2023-12-495 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers maire suppléant;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil nomme monsieur Michel Leblanc maire suppléant de la Municipalité de Papineauville à compter de la date des présentes.

Que le maire suppléant soit et est autorisé à remplacer le Maire, monsieur Paul-André David au Conseil des maires de la MRC Papineau en cas d'absence ou en toute autre occasion lorsque requis.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2023-12-496 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES RELATIFS À L'ADMINISTRATION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au changement des signataires autorisés pour les effets bancaires et tous les emprunts de manière générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil autorise Monsieur Paul-André David, maire ou en cas d'absence, monsieur Michel Leblanc, maire suppléant ainsi que Madame Martine Joannis directrice générale et greffière-trésorière, ou en cas d'absence, Madame Julie Chartrand, responsable des finances, deux signatures requises en tout temps, à signer tous les documents relatifs à l'administration de la municipalité incluant les effets bancaires et tous les emprunts de manière générale à compter des présentes.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2023-12-497 PARTENARIAT AVEC HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS ET ABORDABLES À PAPINEAUVILLE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-10-405 par laquelle la municipalité de Papineauville a démontré son intérêt dans un partenariat avec Habitations de l'Outaouais métropolitain pour la construction de logements subventionnés et logements abordables;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville, par le biais de la présente résolution, fait connaître ses balises financières pour la réalisation de ce partenariat;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le conseil municipal de Papineauville s'engage à participer financièrement au projet de construction de 20 unités de logements abordables et logements subventionnés tel qu'il suit :

- Investissement monétaire de 90 000.00 \$
- Congé de taxes foncières à 75% pour une période de 11 ans
- Participation de 10% au budget de fonctionnement annuel

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2023-12-498 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 novembre 2023 pour un montant total de 32 454.38 \$ comprenant les chèques numéros 14759 à 14778.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 novembre 2023 au montant de 184 741.43 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504312 à 504358.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 novembre 2023 au montant de 75 193.81 \$ comprenant les prélèvements numéro 7246 à 7316.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 892 994.73 \$ au 30 novembre 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 97 679.78 \$ jusqu'au 30 novembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2023-12-499 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 NOVEMBRE 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 novembre 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (95.06 %) et d'investissement du budget 2023 au 30 novembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2023-12-500 RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2023

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la radiation de certains comptes de mauvaises créances puisque les coûts associés à la récupération des sommes sont plus élevés que la créance;

ATTENDU l'établissement d'une provision pour mauvaises créances au 31 décembre 2023 et la recommandation de la direction générale à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la radiation des comptes suivants contre la provision pour mauvaises créances :

D1046	595.35\$	2020
2054-40-3269	70.00\$	2022
D1035	334.65\$	2019
Total	1000,00\$	

Que les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 985 : Mauvaises créances.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2023-12-501 FQM ASSURANCES : RENOUELEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil autorise le renouvellement 2024 de notre assurance responsabilités et automobiles auprès de la FQM Assurances pour une prime totale de 93 184.10 \$. Que les sommes soient prévues au budget 2024.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires relatifs aux différents emplacements.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.5 2023-12-502 DÉPÔT À NEIGE : AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 28320 ET 28353, ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE DE SÉCURITÉ (5%)

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-263 octroyant à la compagnie David Riddell Excavation/Transport le contrat de construction du dépôt à neige;

ATTENDU la recommandation de paiement numéro 2 révisé d'Équipe Laurence en date du 24 novembre 2023 au montant de 612 754.29\$ plus taxes ;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 61 275.43 \$ plus taxes;

ATTENDU la réception de la facture 28320 du 14 novembre 2023 au montant de 612 754.29 plus taxes de la compagnie David Riddell Excavation/Transport;

ATTENDU la réception de la facture 28353 du 24 novembre 2023 au montant de 46 056.85\$ plus taxes de la compagnie David Riddell Excavation/Transport;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation d'Équipe Laurence, autorise une dépense totale de 612 754.29 \$ plus taxes, selon la recommandation de paiement no 2.

Qu'un déboursé au montant de 551 478.86 \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 28320 à la compagnie David Riddell Excavation/Transport pour les travaux exécutés jusqu'au 14 novembre 2023.

Que ce paiement soit conditionnel à la réception d'une déclaration statutaire prouvant que les sous-traitants et fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 46 056.85\$ plus taxes en paiement de la facture 28353 pour le remboursement de 5% de la retenue contractuelle.

Que par la présente résolution, le conseil municipal procède à l'acceptation provisoire des travaux de construction du dépôt à neige municipal.

Que la liste provisoire des déficiences en date du 24 novembre 2023 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 723 : Dépôt à neige.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6

2023-12-503 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 280 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Papineauville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 280 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-011	150 000 \$
2023-002	1 130 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-011, la Municipalité de Papineauville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 décembre 2023 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	36 500 \$	
2025.	38 600 \$	
2026.	40 700 \$	
2027.	42 900 \$	
2028.	45 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 076 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.7

2023-12-504 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	12 décembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 décembre 2023
Montant :	1 280 000 \$		

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2023, au montant de 1 280 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

ATTENDU la réception des trois soumissions suivantes :

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

36 500 \$	5,01000 %	2024
38 600 \$	5,01000 %	2025
40 700 \$	5,01000 %	2026
42 900 \$	5,01000 %	2027
1 121 300 \$	5,01000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,01000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 500 \$	5,04000 %	2024
38 600 \$	5,04000 %	2025
40 700 \$	5,04000 %	2026
42 900 \$	5,04000 %	2027
1 121 300 \$	5,04000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,04000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 500 \$	5,20000 %	2024
38 600 \$	4,90000 %	2025
40 700 \$	4,75000 %	2026
42 900 \$	4,70000 %	2027
1 121 300 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,47300

Coût réel : 5,07802 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS PETITE-NATION est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Papineauville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS PETITE-NATION pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2023 au montant de 1 280 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2021-011 et 2023-002. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.8 2023-12-505 DON À CENTRAIDE

ATTENDU que plusieurs citoyens de la municipalité éprouvent des difficultés en ce moment en raison du contexte économique et social;

ATTENDU que Centraide Outaouais vient de lancer sa campagne annuelle afin d'aider plus de 88 organismes régionaux dont 7 organismes basés dans la MRC de Papineau;

ATTENDU que la MRC de Papineau égalisera les dons des municipalités jusqu'à un maximum de 5000 \$ pour l'ensemble du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le Conseil de la municipalité de Papineauville accepte de verser un don de 200\$ à la MRC de Papineau qui le remettra à Centraide Outaouais en plus d'égaliser ce don.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.9 2023-12-506 REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que le remplacement du serveur informatique est nécessaire considérant qu'il a atteint sa capacité maximale de données;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé 22 546.11 \$ plus taxes à la compagnie Les Entreprises GPMV Inc. en paiement des factures #1040 et # 1046 pour le remplacement du serveur incluant la mise à niveau de tous les postes individuels qui y sont reliés.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise une dépense et un déboursé de 3533.54\$ taxes incluses pour l'achat de divers équipements reliés au remplacement du serveur sur la carte de crédit municipale.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23-02002 000 : Informatique.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2023-12-507 PROMOTION DE NATACHA TREMBLAY AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU que notre inspectrice municipale adjointe a réussi sa certification OMBE-Officier municipal en bâtiment et environnement;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, procède à la promotion de Natacha Tremblay au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement en date de ce jour.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise la modification des conditions de travail de cette dernière tel qu'indiqué à la recommandation présentée par la direction générale.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2023-12-508 AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ 01-0058

ATTENDU la recommandation de la direction générale en lien avec l'ajustement des conditions de travail de l'employé 01-0058;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise la modification des conditions de travail de l'employé 01-0058 tel qu'indiqué à la recommandation déposée.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2023-12-509 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE REMBOURSER LES BANQUES DE CONGÉ MALADIE DES COLS BLANCS ET COLS BLEUS EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU les banques d'heure maladie des employés municipaux et les ententes en cours relativement à leur remboursement;

ATTENDU le dépôt d'un rapport à cet effet et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise la remise à zéro des banques d'heures maladie des employés municipaux au 15 décembre 2023 et le remboursement de cette banque aux employés concernés selon le rapport soumis à cette fin pour un montant maximal de 1000\$.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2023-12-510 MODIFICATION DES MANUELS D'EMPLOI POUR LES CADRES, PROFESSIONNELS, COLS BLANCS ET COLS BLEUS ET POMPIERS: ACCEPTATION DES TAUX DE MAJORATION DES ÉCHELLES SALARIALES POUR L'ANNÉE 2024 ET TAUX DE PARTICIPATION AU RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ ET À L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les manuels d'emploi pour les cadres, professionnels, cols blancs, cols bleus et pompiers afin d'indexer les échelles salariales et préciser le taux de participation au régime de retraite simplifié ainsi que le taux de participation à l'assurance collective pour l'année 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise l'indexation des échelles salariales pour les cols blancs, les cols bleus, les employés cadres et professionnels, les pompiers, les employés contractuels au taux de 3.1% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2024.

Que ce Conseil autorise l'indexation des salaires des élus au taux de 3.1% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2024 tel que prévu à l'article 9 du règlement 2018-017.

Que ce Conseil maintienne à 4,5% la part de l'employeur au régime de retraite simplifié et que la part de l'employé soit minimalement de 4.5% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2024.

Que ce Conseil maintienne les taux de participation actuellement en vigueur pour l'assurance collective soit 50% pour l'employé et 50% pour l'employeur.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2023-12-511 TRANSPORT ET ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la réception de la proposition de service du 13 novembre 2023, numéro 20231241 de la compagnie Aquatech (Héliosom) pour la prise en charge des

échantillons d'eau potable répondant aux exigences du Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable (RQEP) ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition numéro 20231241 du 13 novembre 2023 de la compagnie Aquatech pour la prise en charge des analyses d'eau potable incluant le transport pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2024.

Une dépense et un déboursé de 7 716\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 411 : Honoraires professionnels.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2023-12-512 MODIFICATION AUX CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-09-381 autorisant l'adjudication du contrat pour le déneigement, le sablage et l'enlèvement de la neige pour les années 2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter aux contrats le déneigement supplémentaires de certains emplacements et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la modification des contrats de déneigement, sablage et enlèvement de la neige (contrats 2 et 3) avec la compagnie Séguin Lafleur Lafleur tels qu'il suit :

	Ajout Taxes incluses	2023-2024 Taxes incluses	2024-2025 Taxes incluses
Contrat 2 : Déneigement et sablage secteur urbain	9 700.05\$	136 368.38\$	143 186.08\$
Contrat 3 : Enlèvement et transport secteur urbain	15 601.64\$	149 299.69\$	156 765.02\$
	Totaux annuels	285 668,07\$	299 951,10\$

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin et selon les modalités de paiement prévues au devis.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 33000 443 : Enlèvement de la neige.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2023-12-513 AUTORISATION D'ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au colmatage de nids de poule lors de la période hivernale et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission du 20 novembre 2023 de la compagnie Stinson pour l'achat d'une palette de 36 chaudières de 50 lbs du produit Aquaphalt.

Une dépense et un déboursé au montant de 2 475,00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien des chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2023-12-514 REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À LA STATION DE POMPAGE

ATTENDU la nécessité de remplacer le système de chauffage à la station Major et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission numéro 7089 du 23 novembre 2023 de Duhamel électrique Inc. pour l'achat et l'installation d'un nouveau système de chauffage à la station Major.

Une dépense et un déboursé de 3 332,20 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 526 : Entretien et réparation machineries et équipements.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2023-12-515 STATISTIQUES DE NOVEMBRE 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de novembre 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	novembre	2023
Systèmes d'alarme	2	10
Désincarcération	8	75
Entraide	-	10
Incendie	-	6
Sauvetage nautique	-	2
Autres assistances	-	9
Total	10	112

6. URBANISME

6.1 2023-12-516 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE NOVEMBRE 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de novembre 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	novembre	2023
Rénovation	6	86
Abattage d'arbres	7	40
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	1	26
Démolition	-	3
Eau souterraine	-	1
Lotissement	2	13
Animaux domestiques	2	27
Galerie, clôture	2	19
Installation septique	-	6
Mur de soutènement	1	1
Nouvelle construction	3	8
Piscine	-	14
Remblai déblai	3	9
Branchement	2	10
Affichage	1	5
Certificat d'occupation	3	12
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	2
Bande riveraine	-	1
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	1
Total	33	284

6.2 2023-12-517 MANDAT À NOTRE AVISEUR LÉGAL : PRÉSENTATION À LA COUR SUPÉRIEUR D'UN DOSSIER D'INFRACTION

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 997 980 a procédé à la construction d'une structure dont la superficie ne respecte pas les normes prévues au règlement de zonage et sans autorisation;

ATTENDU que ce dossier ne peut être traité par la Cour municipale puisque seule la Cour Supérieure peut ordonner la démolition d'un bâtiment non conforme;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement, mandate le cabinet Deveau Avocats à entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, soient la démolition obligatoire du bâtiment construit sans autorisation sur le lot 4 997 980.

Et que la municipalité soit autorisée à réaliser les travaux aux frais du propriétaire en cas de défaut.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 5000.00\$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2023-12-518 APPUI À LA DEMANDE 418228 DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR LE LOT 4 997 879

- ATTENDU que la compagnie Émilio Séguin Ltée exploite une sablière sur le lot 4 997 879 ;
- ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ a déjà été accordée le 8 juin 2018, dossier # 418228, pour une période de 5 ans ;
- ATTENDU que la compagnie Émilio Séguin Ltée doit présenter une nouvelle demande d'autorisation de la CPTAQ pour le renouvellement de l'usage ;
- ATTENDU que la demande a déjà été conforme au règlement de zonage #2004-03-03, mais non conforme au règlement du zonage # 2022-005. Le présent usage bénéficie de droit acquis ;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, appuie la demande d'autorisation de la compagnie Emilio Séguin Ltée présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'exploitation de la sablière sur le lot 4 997 879 située sur la route 321 à Papineauville pour une période de 10 ans.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2023-12-519 DEMANDE DE PIIA 2023-0017 POUR LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT COMMERCIAL AU 181 RUE PAPINEAU

- ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU que le commerce faisant l'objet de la demande et situé sur le lot 4 997 501 est à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;
- ATTENDU que le propriétaire du commerce souhaite faire des rénovations extérieures au commerce et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2023-0017 permettant les rénovations extérieures du bâtiment commercial sise au 181, rue Papineau.

Le conseil recommande fortement l'agencement du lettrage de la bannière « Déco Surfaces » aux autres mots apposés sur le bâtiment.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 **2023-12-520 DEMANDE DE PIIA 2023-0018 AFFICHAGE DE LA BANNIÈRE WENDY'S À LA HALTE ROUTIÈRE DU 1950-1952-1954 CÔTE DES CASCADES**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que les commerces assujettis à la demande sont situés sur les lots 4998625 et 5662022 et situés à l'intérieur du secteur de PIIA 0-4 secteur « bordant un échangeur auto routier » ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'affichage commercial des commerces et que les demandes sont assujetties au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2023-0018 permettant l'affichage commercial de la bannière Wendy's à la halte routière sise au 1950-1952-1954 Côte des Cascades.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 **2023-12-521 CONTRIBUTION 2024-2025 POUR LE PROJET « UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ DES RUISSEaux LAVOIE, HÉBERT ET DICAIRE (CEBR)**

CONSIDÉRANT le projet « *Une communauté engagée pour la qualité de l'eau et la biodiversité des ruisseaux Lavoie, Hébert et Dicaire (CEBR)* ». Projet s'adressant aux producteurs agricoles de Papineauville, Plaisance et Saint-André-Avellin souhaitant mettre en place des pratiques culturelles durables ou des aménagements en agroenvironnement sur leurs terres;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville a versé une contribution monétaire en 2022-2023 pour le projet ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande de contribution de 1500,00\$ pour les années 2024-2025 est demandée par l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation de la directrice générale, autorise une contribution monétaire au montant de 1500,00\$ au projet, *Une communauté engagée pour la qualité de l'eau et la biodiversité des ruisseaux Lavoie, Hébert et Dicaire (CEBR)* organisé par l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 47000 419 : Services professionnels.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2023-12-522 GRAND TOUR CYCLISTE 2023 INSTALLATION D'UN VILLAGE À PAPINEAUVILLE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a été approchée par Vélo-Québec pour l'installation d'un village lors de l'événement Grand Tour 2024;

ATTENDU que cet événement a déjà eu lieu en 2016 que celui-ci fût très bénéfique pour la municipalité et ses commerçants et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise la tenue de l'événement Grand Tour 2024 à Papineauville du 5 au 8 août 2024.

La contribution de la municipalité sera la suivante :

- Prêt du centre communautaire
- Prêt de matériel jugé nécessaire par l'organisation du grand Tour et que la municipalité possède
- Aide en ressources humaines, autant en loisirs, travaux publics et service incendie
- Aucune contribution financière
- Les frais de surveillance / conciergerie que cet événement pourrait occasionner seront assumés par Vélo-Québec.

Le tout conditionnel à une visite terrain prévue en décembre avec les gens de Vélo-Québec ainsi que l'acceptation des conditions par le centre de services scolaire Cœur- des- Vallées.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Danny Monette ayant déclaré une apparence de conflit d'intérêt dans le point suivant, ce dernier se retire de la table des délibérations. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.

8.2 2023-12-523 ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la création de pistes de ski de fond dans les sentiers derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau et qu'un entretien et un damage de ces pistes sont nécessaires afin d'offrir des pistes de ski de fond de qualité;

ATTENDU que la municipalité et le Centre de services scolaire Au-cœur-des-Vallées ont convenu d'un partage des coûts et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé de 12 000.00\$ à être versé à la compagnie Bombi pour l'entretien des pistes de ski de fond à raison de 2 à 3 fois par semaine, selon les températures, pour un maximum de 10 semaines, du 2 janvier au 5 mars 2024, selon les conditions météo en vigueur.

L'entretien de la glissade sur le terrain de soccer est également compris dans cette entente.

Que la moitié de cette somme soit facturée à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, tel que précisé dans l'entente.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Danny Monette reprend sa place à la table des délibérations. Il prend de nouveau part aux discussions.

8.3

2023-12-524 FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS 2024

ATTENDU que le Festival du film de l'Outaouais souhaite offrir une programmation à la Salle Desjardins de la Petite-Nation de Papineauville;

ATTENDU que les termes envisagés pour ce partenariat sont pour la municipalité, de laisser accès à la banque d'heure de la salle Desjardins de la Petite-Nation et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à signer un protocole d'entente avec le Festival du film de l'Outaouais pour la présentation de 4 films dans la salle Desjardins de la Petite-Nation du 5 au 13 avril 2024.

Qu'il soit également discuté de la possibilité d'un brunch causerie avec des gens du milieu du cinéma dimanche le 7 avril au centre communautaire, à voir avec l'organisation du FFO.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4

2023-12-525 CLUB ATHLÉTIQUE DE LA PETITE-NATION : UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que le club d'athlétisme Petite-Nation souhaite développer un partenariat avec la municipalité et poursuivre les entraînements au centre communautaire et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le prêt du centre communautaire le lundi de 15h45 à 17h15 au club athlétique Petite-Nation.

Il est entendu que le club sera responsable du montage et du démontage de la salle ainsi que du transport du matériel. Le club n'aura accès à aucun espace d'entreposage. Le club athlétique s'engage également à faire les montages de plateau pour les activités qui ont lieu après celles du club, sinon le temps d'utilisation de la salle devra être écourté.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5

2023-12-526 CASIERS DE PRÊTS DE MATÉRIEL DANS LES PARCS : PROJET PILOTE

ATTENDU le programme Circonflexe en collaboration avec Loisir Sport Outaouais qui a pour but d'offrir le prêt d'équipement sportif dans les parcs et espaces de loisirs publics et que la municipalité a été choisie pour faire partie d'un projet pilote;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville aura deux nouveaux plateaux sportifs avec le parc central et les terrains de tennis en 2024 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique accepte de prendre part au projet pilote Circonflexe avec l'installation de casiers servant à prêter du matériel dans les parcs à compter de l'été 2024. La valeur des équipements installés est estimée à 16 000\$.

La municipalité devra ajouter les casiers ainsi que le matériel à sa couverture d'assurance, de même qu'assumer les frais d'ancrage et d'installation des casiers.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2023-12-527 MOTION DE FÉLICITATIONS : BINGO DE NOËL DES FERMÈRES

Monsieur le conseiller Danny Monette donne une motion de félicitations au cercle de fermières de Papineauville pour l'organisation du bingo de Noël samedi le 2 décembre dernier.

8.7 2023-12-528 MOTION DE FÉLICITATIONS : NOËL DES ENFANTS

Madame la conseillère Francine Dutrisac donne une motion de félicitations à la Corporation des loisirs de Papineauville, Prévention CESAR Petite-Nation, le corps de cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau et leurs partenaires pour l'organisation de la 17^e édition du Noël des enfants dimanche le 3 décembre au centre communautaire. Plus de 500 déjeuners ont été servis, et 187 cadeaux remis aux enfants de la municipalité. Près de 700 personnes ont participé à ce grand rassemblement annuel.

8.8 2023-12-529 MOTION DE REMERCIEMENT IMMO LOCATIONS

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne une motion de remerciement spécial à l'entreprise IMMO Locations de Papineauville pour la fourniture de la décoration et l'éclairage festif de la maison du Père Noël lors de la 17^e édition du Noël des enfants dimanche le 3 décembre.

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 2023-12-530 MOTION DE FÉLICITATIONS AINÉES D'EXCEPTION : MESDAMES NICOLE AUBRY ET ROLLANDE CORBEIL

Madame la conseillère Francine Dutrisac donne une motion de félicitations à mesdames Nicole Aubry et Rollande Corbeil reconnues aînées d'exception de la municipalité de Papineauville par la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais.

Félicitations à tous les aînés d'exception de la MRC Papineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, MRC de Pontiac et de la ville de Gatineau.

9.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

Début 19h50 et se termine à 20h10.

9.4 2023-12-531 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h10.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 12 décembre 2023.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André-David, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 12 décembre 2023

Paul-André David
Maire